



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
30/05/2022

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Adhésion à l'association
des communes forestières
de l'Ardèche

L'An Deux Mille Vingt Deux, le trente mai dans la salle des fêtes de la Mairie,
à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 3

Pour : 28
Abstentions : 1
Contre :

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault,
Gaillard, Galiana, Garreau, Gleyze, Griffe, Heyndrickx, Jouve,
Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli,
Segueni, Tolfo, Vallon.

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve),
Mme Guillot (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Secrétaire : M. Vallon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 consolidée relative au contrat d'association ;

Vu les statuts de l'association des communes forestières de l'Ardèche ;

Considérant que cette association a vocation à regrouper toutes les collectivités territoriales du département de l'Ardèche ou leurs groupements, propriétaires ou non de forêts ;

Considérant que cette association a notamment pour objet de représenter ses membres auprès de l'ensemble des instances traitant des questions forêt bois, et dispose de larges missions d'études, de centralisation de moyens et d'information et de promotion en la matière ;

Considérant que l'adhésion de la commune de Le Teil à cette association présente un intérêt communal ;

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

DÉCIDE d'approuver l'adhésion de la commune de Le Teil à l'association des communes forestières d'Ardèche.

DÉSIGNE Monsieur Aurélien Chezeau comme représentant de la commune à l'association, et Madame Pascale Tolfo comme représentante suppléante.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

